

Date de dépôt : 22 juin 2022

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Bertrand Buchs : A quand l'organisation des assises cantonales sur le gaspillage alimentaire ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 mai 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le 7 février 2019, j'ai déposé la motion 2523 sur le lancement d'un plan d'action contre le gaspillage alimentaire.

Elle a été adoptée par le Grand Conseil en demandant la tenue d'assises cantonales sur le gaspillage alimentaire.

Depuis, le COVID est passé par là et les assises sont restées un vœu pieux.

La guerre en Ukraine et ses répercussions sur les besoins alimentaires de la population mondiale a rendu urgents une réflexion et un plan d'action contre le gaspillage alimentaire.

Le Conseil fédéral l'a bien compris puisqu'il a signé, le 12 mai 2022, un accord avec la grande distribution pour lutter contre ce problème.

Lutter contre le gaspillage alimentaire participe à diminuer la dépendance de la Suisse aux importations de produits alimentaires et la bataille doit se tenir sur deux fronts : fédéral et cantonal.

Le canton de Genève doit faire des propositions et les mettre en pratique.

C'est urgent.

Ma question est donc la suivante :

A quand l'organisation d'assises cantonales sur le gaspillage alimentaire ?

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dans sa réponse à la motion 2523, le Conseil d'Etat indiquait sa volonté de mettre sur pied une large concertation auprès des acteurs engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

C'est dans ce contexte et sous le pilotage du service cantonal du développement durable qu'un groupe de travail composé de différents services de l'Etat, de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève (SIG) et de la Haute école de santé de Genève a été constitué. Les membres de ce groupe de travail ont notamment été chargés de mettre sur pied ces rencontres sur le gaspillage alimentaire, d'effectuer un inventaire des actions existantes et d'identifier les acteurs clés à inviter.

Les ménages et la restauration étant responsables respectivement de 38% et de 14% de l'impact environnemental dû aux pertes alimentaires évitables en Suisse, il a été décidé de se concentrer en priorité sur ces deux domaines.

Les rencontres sur le gaspillage alimentaire se sont déroulées le 14 juin 2022 à la Maison Internationale des Associations. Cette journée a réuni plus de 60 représentants issus d'entités publiques et parapubliques, d'associations, de fondations ou encore des professionnels de la restauration. Les organisateurs ont pu s'appuyer sur les compétences du bureau SOFIES qui a été chargé de l'animation et de la modération des ateliers.

Les propositions recueillies lors de cette journée de concertation seront exploitées dans le cadre des mesures du futur plan d'actions cantonal sur le gaspillage alimentaire envisagé ces prochains mois.

Il est par ailleurs prévu d'articuler le plan cantonal avec le plan d'action contre le gaspillage alimentaire adopté par le Conseil fédéral en avril 2022.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA